Publié le 15/03/2023

ID: 038-200030658-20230306-2023_35-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél.: 04.76.34.11.22 - Fax: 04.76.34.13.37 - Courriel: accueil@cdctrieves.fr

2023/35 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice: 41

Date de Convocation : 28 février 2023

Présents: Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs: Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants: 41 Pour: 41

OBJET: CONVENTION AVEC LE RESTAURANT AU REGAL DU TRIEVES POUR LA CANTINE SCOLAIRE DE SAINT MAURICE EN TRIEVES

En raison d'un changement de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine de Saint Maurice en Trièves, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention avec Madame Alice Pertille, gérante du restaurant Au Régal du Trièves pour la fourniture des repas de la cantine scolaire de l'école de Saint Maurice en Trièves à compter du lundi 20 février 2023, et de fixer le prix du repas livré à la salle communale de Saint Maurice en Trièves à 6 €, payé par la Communauté de Communes du Trièves au restaurateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention avec Madame Alice Pertille, gérante du restaurant Au Régal du Trièves pour la fourniture des repas de la cantine scolaire de l'école de Saint Maurice en Trièves à compter du lundi 20 février 2023,
- FIXE le prix du repas livré à la salle communale de Saint Maurice en Trièves à 6 €, payé par la Communauté de Communes du Trièves au restaurateur,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023 Le Président Jérôme FAUCONNIER